

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Absents excusés ayant donné procuration : 04
Absent : 00

Date de la convocation : Jeudi 27 août 2026

L'an deux mille vingt-six, **le lundi 31 août à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Mons, sous la présidence de Monsieur Bernard PROUST, Maire de Mons.

15 membres étaient présents :

Philippe BOUTONNET ; Laurence DERROISNE ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Alain GALY ; Solange HOLLARD ; Franck LAURENT ; Frédérique LION ; Fabrice MIOT ; Julie PONTONNIER, Bernard PROUST ; Alain REBINGUET ; Florence SALESES ; Jean-François SOLA ; Arnaud SAUGERAS.

04 membres absents ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.
Vincent PORTOLA a donné procuration à Florence SALESES.
Laurence SAMSON a donné procuration à Arnaud SAUGERAS.
Christiane ZIEGLER a donné procuration à Jean-François SOLA.

Secrétaire de séance : Solange HOLLARD

DELIBERATION N° 55/2026 RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET UNIQUE 2026

Rapporteur : Monsieur Alain REBINGUET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget unique de la commune de Mons ;

Vu la délibération en date du 08 avril 2026 adoptant le budget unique 2026 de la commune ;

Monsieur le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal :

La restructuration et l'aménagement des anciennes classes préfabriquées en accueil de jour pour l'association AGAPEI nécessite l'inscription de crédits supplémentaires au compte 231 pour un montant total de 15 000,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1, comme détaillée ci-après,

Section d'investissement			
	Montant initial	Mouvement	Montant après DM N°1
Dépenses article 231 (op° 40)	241 062,21	-15 000,00	226 062,21
Dépenses article 231 (op°39)	52 900,00	+ 15 000,00	67 900,00
Montant total de la section d'investissement	1 355 461,43	0,00	1 355 461,43

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Approuve la décision modificative n°1 du Budget unique 2026, comme détaillée ci-dessus,

Article 2 : Inscrit les crédits au Budget unique 2026.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 31 août 2026

Solange HOLLARD



Secrétaire de Séance

Bernard PROUST



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>